

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 6.2 de l'ordre du jour

CX/EXEC 22/83/7

Octobre 2022

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-troisième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

14-18 novembre 2022

### DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

*(Document établi par le secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO)*

1. À l'issue de la présentation du document intitulé *Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex présentées par des organisations internationales non gouvernementales*<sup>1</sup> et du débat qui a suivi sur l'interprétation de la *Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025* en ce qui concerne le processus de demande d'admission, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa 82<sup>e</sup> session, a demandé au secrétariat du Codex et à la FAO de clarifier dès que possible cette question.
2. Après de vastes consultations, la FAO a indiqué au secrétariat du Codex de continuer à appliquer les règles en vigueur qui figurent dans le Manuel de procédure et les textes pertinents de la FAO et de l'OMS, et a fait remarquer, dans le même temps, que des débats plus larges sur le statut d'observateur au sein de ses organes directeurs et d'autres organes statutaires se poursuivaient entre l'Organisation et ses Membres.
3. Les demandes d'admission reçues pendant la période considérée seront par conséquent présentées à la prochaine session du Comité exécutif (la 84<sup>e</sup> session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius). Le secrétariat du Codex tiendra informé le Comité exécutif de l'évolution du dossier.

---

<sup>1</sup> CX/EXEC 22/82/6.